

Donner un avenir aux enfants les plus exclus



“Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d’aider.”

Assemblée générale de l’ONU, A/Res/70/1,
Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l’horizon 2030

RÉSUMÉ ANALYTIQUE



- Pour garantir qu'aucun enfant ne soit laissé de côté dans le cadre des progrès réalisés pour atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), les gouvernements doivent accorder une plus grande attention à la lutte contre l'exclusion et ses causes.
- L'une des principales causes de l'exclusion est la pauvreté et les multiples obstacles discriminatoires auxquels sont confrontés les enfants et leur famille dans la poursuite de leur développement personnel et la réalisation de leurs droits.¹
- Pour éliminer ces obstacles, il est nécessaire d'intensifier l'élargissement de la collecte de données et la participation des enfants et des jeunes eux-mêmes.
- Les gouvernements doivent définir clairement les dépenses consacrées aux services essentiels aux enfants, les secteurs et les types de services prioritaires et les groupes cibles¹.
- Les gouvernements doivent être responsabilisés en la matière et planifier ces investissements conjointement avec les groupes les plus exclus, notamment les enfants et leur famille.

Données critiques et analyses des problèmes

Depuis l'adoption en 1989 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies (CDE), les enfants du monde ont bénéficié d'avancées sans précédent. Néanmoins, les inégalités, la discrimination et l'exclusion persistent, de sorte qu'un nombre colossal d'enfants sont privés de leurs pleins droits. Les gouvernements ont réitéré leur engagement à combattre ce phénomène dans le cadre des ODD, promettant de « ne laisser personne de côté » et d'accorder la priorité aux plus défavorisés. Ces engagements englobent les ODD en matière de santé, bien-être, protection, participation et apprentissage des enfants.

Cependant, les promesses du Programme 2030 restent lettre morte pour des millions d'enfants². En effet, des enfants continuent d'être laissés de côté et risquent d'être de plus en plus marginalisés. Si les tendances actuelles se poursuivent, près des deux tiers des pays en développement n'atteindront pas les cibles des ODD relatives aux besoins de base tels que l'alimentation, la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'énergie. Cette proportion s'élève à quatre sur cinq pour les États fragiles. Dans ces pays, les enfants représentent une part de la population proportionnellement importante et qui croît rapidement. Le secteur public dispose de capacités limitées pour répondre aux besoins de base des enfants et de leur famille et les aider à s'adapter à la crise climatique à laquelle s'ajoute une destruction de l'environnement.

Les enfants les plus pauvres sont les plus à risque d'être exclus

Dans les pays à revenu intermédiaire et élevé, la privation se concentre de plus en plus sur des territoires géographiques et des groupes sociaux spécifiques. Toutefois, quel que soit le contexte, ce sont les enfants les plus pauvres qui sont principalement laissés de côté :

- ➔ La probabilité que les enfants des 20 % des ménages les plus pauvres décèdent avant leur cinquième anniversaire est 40 % plus élevée que la moyenne.
- ➔ Les enfants en bas âge issus des familles les plus pauvres et ceux vivant dans les régions rurales et reculées ont deux à trois fois plus de risques de souffrir d'un retard de croissance.
- ➔ Parallèlement, en raison des inégalités considérables au sein des villes, les enfants les plus pauvres vivant en milieu urbain présentent généralement des taux de retard de croissance plus élevés et ont un accès plus faible à l'assainissement que leurs pairs vivant en milieu rural³.
- ➔ Dans les pays riches, un enfant sur cinq vit dans la pauvreté⁴ et est susceptible de souffrir de privations, telles que des conditions de logement médiocres, une mauvaise alimentation et un manque d'opportunités en termes de scolarité et de loisirs⁵.
- ➔ Les enfants du monde ont deux fois plus de risques que les adultes de vivre dans la pauvreté extrême. Ils représentent la moitié de toutes les personnes qui restent extrêmement pauvres.

Les enfants sont confrontés à l'exclusion fondée sur le sexe, le handicap, l'origine ethnique, la sexualité/l'identité de genre, la situation familiale et la migration

L'exclusion des enfants n'est pas uniquement due à la pauvreté. La discrimination, aggravée par des normes et des pratiques sociales néfastes, ainsi que par des lois et des politiques inadéquates, sape les droits et réduit les perspectives de vie de nombreux groupes d'enfants :

➔ Droit de l'enfant à l'éducation (Article 28 de la CDE des Nations Unies) :
En dépit des multiples améliorations de leur statut, les filles en âge d'aller à l'école primaire sont 5 millions de plus que les garçons à ne pas être scolarisées et ont une probabilité plus élevée de ne jamais l'être, et moins d'un tiers des pays ont atteint la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire.

➔ Protection des filles contre le mariage avant 18 ans (Observation générale n° 4 du CDE des Nations Unies) :
Chaque année, 12 millions de filles sont mariées alors qu'elles sont encore enfants, parfois avant l'âge de 15 ans, ce qui équivaut à nier leur droit à l'éducation et à les priver d'opportunités de se construire une vie. Dans ce cas, la pauvreté et les normes sexospécifiques discriminatoires sont étroitement liées.

“Le mariage des enfants à Chabota s'explique par la pauvreté... Les parents voient dans les petites filles une source de revenus pour sortir de la pauvreté.”

Enfant, Zambie

➔ Droit des enfants handicapés à bénéficier de soins spéciaux et d'une éducation (Article 23) :
Les enfants vivant avec un handicap, dont le nombre est estimé à 150 millions, ont un risque nettement accru de ne pas être scolarisés. Au Bangladesh par exemple, environ 30 % des personnes handicapées avaient achevé le cycle primaire contre 48 % des personnes vivant sans handicap⁶. Elles ont également près de quatre fois plus de risques d'être victimes de violences.

➔ Droit de l'enfant à la protection contre la discrimination (Article 2) :
Les adolescents qui s'identifient comme

lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, personnes en questionnement et/ou intersexes, ou sont identifiés comme tels par leur entourage, sont souvent ostracisés et sont extrêmement vulnérables à la violence et à l'auto-mutilation⁷.

➔ Droit de l'enfant à un niveau de vie suffisant (Article 27) :
Des dizaines de millions d'enfant vivent et travaillent dans la rue. Bien souvent, ils ont déjà subi de graves violations de leurs droits, que ce soit au sein de leur famille, dans le cadre de leur prise en charge ou dans les établissements pénitentiaires pour mineurs. Ils ne peuvent généralement pas accéder aux services essentiels et se disent maltraités par la police et les gangs criminels.

➔ Droit de l'enfant à la protection en cas de conflit armé (Article 38) :
Les conflits, et les crises humanitaires et environnementales accroissent l'exclusion et l'exploitation des enfants. On estime que le travail des enfants dans les pays touchés par un conflit armé est 77 % plus élevé que la moyenne mondiale. Les hostilités augmentent dans les zones urbaines densément peuplées, transformant les lieux fréquentés par les enfants (domiciles, écoles et terrains de jeu) en champs de bataille. De plus, le nombre d'enfants vivant dans des zones de conflit est en constante augmentation, atteignant près de 420 millions (soit un enfant sur cinq) en 2017.

➔ Droit de l'enfant à une identité (Article 8) :
Pour des millions d'enfants, l'absence de papiers d'identité et la privation du droit à la citoyenneté à part entière sont à l'origine de leur exclusion des services essentiels et de la protection. Près de 150 millions d'enfants de moins de cinq ans ne sont pas enregistrés à l'état civil. Selon les estimations, 3,7 millions d'enfants réfugiés ne sont pas scolarisés. Les enfants dans ces situations ont une probabilité cinq fois plus élevée d'être privés de leur droit à l'éducation, généralement en raison de la perte des papiers d'identité ou de la défaillance des systèmes d'enregistrement à l'état civil.



➤ Information de tous les enfants concernant leurs droits (Article 42) :
Enfin, une cause fondamentale de l'exclusion des enfants est l'absence de connaissance et de prise de conscience des droits dont ils jouissent au titre de la CDE des Nations Unies et qu'ils sont fondés à revendiquer auprès des adultes. En effet, la privation de droits que subissent les enfants va de pair avec leur ignorance en la matière⁸.

Croisement des inégalités

Les sources d'exclusion se recoupent et se renforcent mutuellement. Dans presque toutes les sociétés, l'appartenance à un groupe ethnique ou religieux marginalisé accroît la discrimination. Même en présence de disparités liées au genre, une fille issue d'une minorité ethnique discriminée risque d'être encore plus défavorisée qu'une fille issue de l'ethnie dominante. De même, un enfant handicapé né dans la pauvreté ou orphelin est doublement vulnérable.

Les enfants migrants sont dans une large mesure privés de leurs droits, non seulement car ils sont généralement issus d'une minorité, mais également parce qu'ils sont déplacés, dépourvus de soutien parental ou originaires d'un pays étranger. Leur

situation est aggravée par la segmentation des services de l'État : un grand nombre d'enfants parmi les plus défavorisés passent ainsi entre les mailles du filet en raison de lacunes dans les responsabilités.

Les millions manquants⁹

Les enfants les plus exclus sont également ceux sur lesquels on dispose du moins d'informations. Certes, les investissements dans la collecte et l'analyse de données, en particulier dans les pays à revenu faible, ont augmenté, mais ils sont déséquilibrés et ciblent les ménages stables. Les enfants se trouvant dans d'autres situations ou « invisibles » (parce qu'ils sont handicapés ou ne vont pas à l'école ou chez le médecin en raison d'un conflit, de l'insécurité, de la pauvreté extrême ou de l'absence de papiers d'identité) ne sont généralement pas recensés ni représentés dans les données nationales.

L'évaluation du degré d'inclusion de tous les enfants peut donc être sérieusement biaisée si on s'appuie uniquement sur les statistiques publiées. Le manque persistant d'accès aux dépenses et aux services publics, à l'échelle nationale et locale, est une autre conséquence de l'exclusion des enfants des données officielles.



Pour réaliser la CDE de l'ONU et l'Agenda 2030, les gouvernements doivent d'abord investir dans les enfants qui sont les plus laissés pour compte

Investissement en faveur des enfants les plus défavorisés

La mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CDE des Nations Unies et du Programme 2030 requiert de la part des gouvernements d'accorder la priorité aux enfants les plus défavorisés. Cependant, les systèmes de classification budgétaire ne permettent généralement pas d'effectuer un suivi des dépenses consacrées aux enfants. Cette lacune, à laquelle s'ajoute l'insuffisance de données ventilées, rend extrêmement difficile la prise de décision en matière de dépenses publiques. Fondamentalement, elle est due à l'absence de volonté politique de déterminer qui sont ces enfants les plus défavorisés et où ils vivent et de s'attaquer aux causes de leur exclusion.

Un faible niveau d'investissement public dans les services de base et des dépenses déséquilibrées en faveur des populations plus aisées sont particulièrement préjudiciables aux familles et aux enfants qui dépendent le plus de ces services. En l'absence de filets de sécurité décentes, des dépenses de santé désastreuses et des chocs environnementaux brutaux sont autant de facteurs majeurs qui plongent les familles dans la pauvreté et le dénuement.

Les enfants acteurs de la lutte contre l'exclusion

Ne pas être entendu, ni habilité à être un acteur de progrès, constitue à la fois un signe et une cause d'exclusion. Dans toutes les sociétés, aucun groupe n'est plus à risque de se voir privé du droit de parole et de vote sur les décisions que les enfants. Bien que les populations marginalisées n'aient souvent pas la possibilité de participer, l'absence de voix au chapitre accroît particulièrement l'invisibilité des enfants. En dépit du tournant décisif que représente la reconnaissance par la CDE des Nations Unies du droit des enfants à la liberté d'association et de réunion pacifique, peu de gouvernements

autorisent l'enregistrement légal d'organisations dirigées par des enfants.

Exprimer leurs besoins et faire entendre leurs revendications comportent des risques pour les enfants, en particulier pour ceux qui sont les moins protégés. Ils peuvent être stigmatisés et brimés par leurs parents, enseignants et pairs ou exposés à une violence d'État ou liée au vigilantisme. La discrimination à l'encontre des enfants déjà marginalisés limite encore davantage leur capacité à participer à la prise de décision. Les filles, les enfants handicapés et les enfants parlant des langues minoritaires figurent parmi les groupes confrontés à des obstacles particuliers et à des risques de représailles.

La popularité croissante des réseaux sociaux et l'utilisation d'Internet pour obtenir et partager des informations, s'exprimer et s'organiser multiplie les risques pour les enfants. Peu de pays ont mis en place une protection légale du droit des enfants à la vie privée ou sont en mesure de gérer le contenu numérique à l'échelle nationale.

L'élimination des obstacles à la participation des enfants aux questions qui les concernent, en fonction de leurs souhaits et de leur maturité, est un objectif en lui-même. C'est aussi l'une des clés les plus importantes du progrès vers la réalisation des ODD pour ceux qui sont les plus défavorisés. Le respect de la voix des enfants et de leur capacité d'agir (c'est-à-dire non seulement les voir, mais les entendre) les aidera à influencer sur les décisions juridiques, politiques et budgétaires en leur faveur. Cela contribuera à changer la négligence envers leurs droits qui découle d'un statut marginal dans la société.



Les solutions pour améliorer le sort des enfants exclus

Les pays et les gouvernements ont à leur disposition un large éventail de mesures qui émergent comme autant de « bonnes pratiques » à suivre pour atteindre les enfants et les familles les plus défavorisés. En voici quelques exemples :

Développer un arsenal complet de services de protection sociale pour les enfants, incluant des allocations familiales universelles, comme en Mongolie, en Argentine et en Afrique du Sud, des cantines scolaires et des services de garde d'enfants, ainsi que des allocations en espèces pour les personnes handicapées dans le cadre de programmes de lutte contre la pauvreté à plus grande échelle, comme en Éthiopie et au Ghana¹⁰.

Créer des régimes d'assurance maladie communautaires, avec des subventions ou des exemptions pour les familles très pauvres et leurs enfants, comme c'est le cas au Ghana et au Rwanda¹¹.

Soutenir les ménages très pauvres possédant des actifs économiques tels que du bétail, et proposer des formations régulières sur le développement commercial et la nutrition, qui ont démontré leur intérêt, notamment au Bangladesh, pour améliorer substantiellement la croissance et l'état nutritionnel des jeunes enfants¹².

Supprimer les frais de scolarité dans le primaire et le secondaire pour garantir que tous les enfants puissent bénéficier de l'égalité des chances dans l'accès à l'éducation et axer le soutien financier sur les filles à risque de décrochage comme au Rwanda ; offrir aux jeunes mères scolarisées des aménagements spéciaux, notamment au niveau des horaires, pour allaiter ou passer une visite médicale, comme au Cap-Vert et au Sénégal¹³.

Créer des parlements composés d'enfants et fournir des informations afin que les enfants puissent agir en tant que défenseurs des droits humains et promouvoir ainsi leurs propres droits et ceux de leurs pairs plus défavorisés, comme c'est le cas en Sierra Leone, au Guatemala, en El Salvador et en Écosse¹⁴.



©Plan International



Yémen par exemple, l'organisation Save the Children et ses partenaires soutiennent la participation des enfants aux structures parlementaires pour promouvoir, connaître et défendre leurs droits et influencer les décideurs. Grâce à ces structures, les enfants ont contribué à diminuer l'incidence du mariage des enfants et des châtiments corporels¹⁵.

Parmi les autres mesures visant à garantir aux enfants exclus des services et une protection de base figurent les suivantes : traduire les informations essentielles dans la langue maternelle des personnes qui s'en occupent au sein des minorités linguistiques et des populations déplacées, favoriser l'accès en toute sécurité des enfants défavorisés à la technologie numérique, et utiliser une approche graduée (soutien universel, ciblé ou spécialisé) pour insérer les enfants handicapés dans les structures d'éducation de base¹⁶.



Appels à l'action : garantir qu'aucun enfant ne soit laissé de côté

L'alliance Child Rights Now! appelle les pays à œuvrer en faveur des droits de l'enfant dans le cadre du Programme 2030 pour garantir qu'aucun enfant ne soit laissé de côté, en adoptant des lois, des politiques et des budgets qui promeuvent l'égalité et la cohésion sociale, luttent contre les attitudes et les pratiques discriminatoires et éliminent l'exclusion.

- ➔ **Les engagements pris aux Nations Unies visant à inclure toutes les composantes de la société doivent se traduire en actes** ciblant les enfants les plus marginalisés et leur famille et s'inscrire dans le cadre de stratégies plus vastes de lutte contre les inégalités et les multiples formes de discrimination qui les empêchent d'avancer.
- ➔ Les gouvernements, soutenus par les communautés et la société civile, doivent **mener des « évaluations de l'engagement à ne laisser personne de côté »** afin d'identifier les obstacles auxquels sont confrontés les enfants démunis. Ces évaluations serviront de fondement à l'intégration de stratégies spécifiques visant à inclure ces enfants dans tous les plans et budgets sectoriels¹⁷. Elles doivent être assorties de mesures proactives, telles que la protection sociale et la sensibilisation locale, pour s'assurer que les enfants les plus exclus, en particulier les handicapés, bénéficient de services de base.
- ➔ Tous les gouvernements doivent s'attaquer aux **causes fondamentales de l'inégalité entre les sexes, de la violence et des normes sociales néfastes** qui sapent les droits des filles les plus pauvres et d'autres groupes d'enfants.
- ➔ **Les interventions humanitaires doivent protéger les droits des enfants et promouvoir l'égalité des sexes dès le départ.** Il s'agit de soutenir les enfants et les familles dont les vies sont ravagées par un conflit, des crises climatiques et la dégradation de l'environnement en leur apportant les compétences, les informations, les technologies, les soins et les actifs nécessaires pour s'adapter, se rétablir et se relever.
- ➔ Les gouvernements et leurs partenaires doivent **effectuer un suivi et faire connaître les progrès accomplis pour tous les enfants, en particulier ceux qui sont laissés de côté**, en renforçant les systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion de données ventilées de qualité.
- ➔ **Des données doivent être recueillies sur tous les groupes d'enfants, y compris les apatrides, les réfugiés, les déplacés, les orphelins et les handicapés.** Les enquêtes doivent inclure des méthodes permettant d'évaluer la situation des enfants les plus défavorisés. Les données probantes fournies par les communautés et les jeunes eux-mêmes doivent être pleinement reconnues.
- ➔ Avec le concours de la société civile, les gouvernements doivent **soutenir la participation, entendre la voix et accroître la visibilité des enfants les plus défavorisés**, d'une part car c'est leur droit fondamental et, d'autre part, car c'est une nécessité pour garantir leur inclusion en tant que citoyens à part entière. Les gouvernements doivent accueillir favorablement les efforts des enfants¹⁸ pour responsabiliser les décideurs et veiller à qu'ils ne soient pas, eux non plus, laissés de côté¹⁹.



NOTES

1. Voir notamment *Follow the Money: Equitably Financing Child Survival*, Save the Children UK, 2019
2. Sauf indication contraire, les données sont extraites du document *Une deuxième révolution : 30 ans de droits de l'enfant et un programme inachevé*, Child Rights Now!, Juin 2019, sur lequel se fonde cette Note d'orientation.
3. UNICEF, *Advantage or Paradox? The challenge for children and young people of growing up urban*, 2018
4. Enfants de ménages situés sous la barre des 60 % du revenu médian. Voir UNICEF, *Bilan Innocenti 14, Construire l'avenir : Les enfants et les objectifs de développement durable dans les pays riches*, 2017
5. OCDE et Global Coalition to End Child Poverty, "Poor Children in Rich Countries: Why we need policy action", Note, 2018
6. <https://theirworld.org/explainers/children-with-disabilities>
7. *Joining Forces* (2019). CRN! Rapports nationaux sur le Brésil, la Colombie, l'Allemagne, les Philippines et l'Espagne.
8. *A Comparative Study on Children's Rights Awareness in 16 Countries*, Piia-Kaisa af Ursin et al., *Child Indicators Research*, Vol. 11 Numéro 5, 2018
9. Voir notamment <https://www.theguardian.com/global-development-professionals-network/2017/may/03/how-can-you-leave-no-one-behind-when-millions-of-children-are-uncounted>
10. OIT, *Rapport mondial sur la protection sociale, 2017-19*, 2018
11. OIT, *Progress towards Universal Health Coverage: Rwanda*, 2016
12. Raza, Wameq et Poel, Ellen, *Impact and spill-over effects of an asset transfer program on malnutrition: Evidence from a randomized control trial in Bangladesh*, 2016
13. Human Rights Watch, *Leaving No Girl Behind in Africa*, 2018
14. https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2018/CRC_DGD_2018_OutcomeReport.pdf
15. <https://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/CRC/Discussions/2018/SaveTheChildren.pdf>
16. Sarton, Emma et Smith, Mark, *The Challenge of Inclusion for Children with Disabilities*, UNICEF, 2019
17. *Still Left Behind? Tracking children's progress against the pledge to Leave No One Behind*, Save the Children UK, 2018
18. *The Missing Children: child poverty measurement and monitoring*, Global Coalition to End Child Poverty, 2019
19. *100 Hotspots: Snapshot of LNOB Groups and SDGs in India*, International Civil Society Centre, 2019

«**Donner un avenir aux enfants les plus exclus**» est un produit de Child Rights Now!, une initiative de l'alliance Joining Forces.

Joining Forces, une alliance des six plus grandes ONG internationales travaillant pour et avec les enfants afin de réaliser leurs droits et de mettre fin à toute violence à leur encontre.

L'élaboration de cette note de politique a été dirigée par Richard Morgan, de Plan International, pour le compte et avec le soutien des six agences de la Joining Forces Alliance. Sincères remerciements également au Secrétariat de Joining Forces.

